

## Dépôt des mémoires M2 :

**du dimanche 16 avril au jeudi 18 mai 2017**

### Modalités de dépôt :

**Avant la soutenance**, l'étudiant devra déposer à l'administration trois exemplaires (format papier - exemplaires destinés aux membres du jury de soutenance), un CD (fichier unique format word), la fiche de suivi ainsi que l'autorisation d'impression signée par l'encadreur. (Les soutenances se feront au fur et à mesure des dépôts - voir tableau d'affichage scolarité).

**Après la soutenance**, l'étudiant devra déposer un exemplaire définitif corrigé selon les remarques des membres du jury et validé par l'encadreur. Les noms des membres du jury doivent être mentionnés. Dans le cas de corrections, une version électronique est exigée (un seul fichier pdf).

**NB. : Tout plagiat sera sanctionné**